



## RECYCLAGE SSIAP 1

FORMATION PRÉSENTIELLE

*Il s'agit de la formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC), dite de recyclage, réservée aux Agents de Sécurité Incendie SSIAP 1. Elle est obligatoire tous les 3 ans, et permet de maintenir à jour les connaissances nécessaires au bon déroulement des missions d'un agent de sécurité incendie.*

## NATURE DE L'ACTION

Action de formation de maintien et d'actualisation des compétences

## OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Actualiser les connaissances relatives à l'évolution de la réglementation en matière de prévention et de moyens de secours.
- Maintenir l'aptitude opérationnelle des agents à travers des mises en situation d'intervention (gestion des fumées, évacuation, secours à victimes).

## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 2 mai 2005, le recyclage est obligatoire tous les 36 mois.

## PRÉ-REQUIS

Pour s'inscrire au recyclage, le candidat doit justifier des éléments suivants (Annexe V) :

- **Diplôme** : Être titulaire de la qualification SSIAP 1, d'une équivalence (ex: Sapeur-Pompier) ou des anciens diplômes ERP 1 / IGH 1.
- **Expérience professionnelle** : Justifier d'une activité d'au moins 1 607 heures durant les 36 derniers mois dans la fonction d'agent de sécurité incendie.  
*Note : Si cette condition n'est pas remplie ou si le délai de 3 ans est dépassé, le stagiaire doit suivre une Remise à Niveau (RAN) de 21h.*
- **Secourisme** : Être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (SST, PSC 1 de moins de 2 ans, ou PSE 1).

## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation de recyclage SSIAP1 en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif et de la validité des prérequis réglementaires au plus tard 3 jours avant le début du stage.

Une évaluation préalable des prérequis Maîtrise de la langue française est réalisée lors de l'inscription administrative afin d'évaluer la capacité du stagiaire à identifier et retranscrire des anomalies sur une main courante.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est découpé en 3 parties majeures :

- **Partie 1 : Prévention (5h)**
  - Évolution de la réglementation (nouveaux textes, accessibilité du public).
  - Réalisation d'un examen "blanc" type QCM pour évaluer les connaissances théoriques.
- **Partie 2 : Moyens de secours (3h)**
  - Évolution des agents extincteurs et du Système de Sécurité Incendie (SSI).
  - Mise à jour sur les méthodologies d'utilisation des moyens d'extinction.
- **Partie 3 : Mises en situation d'intervention (6h)**
  - Exercices pratiques d'extinction sur feux réels (extincteurs, RIA).

- Mises en situation en équipe constituée : levée de doute, évacuation d'une victime en zone enfumée, utilisation des radios.

## DURÉE

14 heures en présentiel (hors temps de déplacement).

## PROFIL DES INTERVENANTS

La formation de recyclage SSIAP 1 est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés SSIAP (niveau 1, 2 ou 3), disposant de compétences en adéquation avec les matières enseignées. Conformément à la réglementation en vigueur, au moins l'un des formateurs est titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification équivalente, assurant la conformité du dispositif de formation.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session.

Maximum : 15 par session.

## ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

## MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Méthodes : Pédagogie active, exercices pratiques, études de cas, démonstrations commentées, apprentissage par simulation.

- **Plateau technique :**
  - SSI de catégorie A fonctionnel,
  - Bac à feux écologiques à gaz (recommandé pour le Var),
  - RIA,
  - Machine à fumée froide.
- **Matériel spécifique :**
  - Mannequin d'évacuation, Â  
Émetteurs-récepteurs.
- **Documentation**  
Accès aux règlements de sécurité ERP/IGH à jour.

## ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet

espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.

- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
  - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
  - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
  - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
  - par e-mail à [contact@mcf-securite.com](mailto:contact@mcf-securite.com)
  - par téléphone au 03 83 25 80 33

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Validation : La présence à l'ensemble des séquences est obligatoire pour valider le stage.
- Évaluation : Le centre de formation réalise une évaluation continue lors des séquences pratiques. Une appréciation sur les capacités du stagiaire est transmise à l'employeur.
- Formalisation : Délivrance d'une attestation de recyclage conforme à l'Annexe XII de l'arrêté.

## FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- **Obtention de l'attestation de Recyclage SSIAP 1**  
Durée de validité : 36 mois
- Livret du stagiaire Recyclage SSIAP1

## DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----